laire, elle commence à l'avancement, qu'elle pourrait obtenir.

Les condamnées subiront-ils leur peine dans toute sa durée ?

La loi Bérenger, qui date de 1885, accorde la liberté conditionnelle, après expiration de la durée de la peine, aux détenus qui n'ont subi qu'une condamnation, qui ont montré une bonne conduite et qui peuvent justifier qu'à leur sortie de prison ils auront des moyens d'existence, qu'ils ne deviendront pas vagabonds.

Si Mmes de Jonquières, Audibert et Laure demandent le régime cellulaire, elles n'auront donc à faire que la moitié de leur peine, diminuée d'un tiers.

Dans ce cas, Mme Laure, condamnée à trois ans ou quatre-six mois, ne restera en prison que deux ans et demi.

Mme de Jonquières, condamnée à deux ans ou vingt-quatre mois, ne ferait que neuf mois ; — seul mois, serait-ce une leçon du

[illegible] Audibert, condamnée à dix-huit mois, ne [illegible] six mois trois quarts.

[illegible] Bérenger, rédactionnaire, il ne fera [illegible] deux ans et demi.

Dernière Heure

« SIEGFRIED » A LA MONNAIE

Bruxelles, 12 janvier. — Ce soir à la Monnaie, la première représentation de *Siegfried*, devant une salle chaudement comble. A demandé des détails sur l'interprétation.

Mort du Baron Haussmann

Le baron Haussmann est mort subitement quelques minutes avant minuit.

Avant-hier, il venait encore sur des jambes solides dans salle de Lendelmann, la pompeuse cassette de décorations ; car il avait presque tous les ordres de l'Europe sur la grande croix de la Légion d'honneur.

Hier soir, pour illusionner peut-être son cruel adversaire, il avait voulu dîner seul à sa table et était monté plus que jamais le chasseur exigeant dont la mémoire fidèle émerveillait par la précision et la netteté.

Vers onze heures, une légère indisposition s'emparait de lui ; son valet de chambre alla chercher un médecin, qui était absent, mais courut chez une amie de l'ancien préfet, Mme Hier, lui demandant, [illegible] d'un docteur quelconque. Quand le docteur arriva dans la [illegible] de la malade, le baron était en proie à une congestion subite, et tout remède était inutile ; dix minutes après tout était fini.

La baronne était morte, brusquement étouffée, sans une plainte, sans un cri, sans qu'une seule parole ait découvert le mal.

On nous télégraphie de Paris :

Les scellés ont été apposés cet après-midi dans l'appartement de M. Haussmann. Le gouvernement aurait l'intention de mettre sous séquestre tous ses papiers, ainsi que l'autorise la loi à l'égard des fonctionnaires ayant accompli des missions de confiance ou occupé des postes importants.

Le Mouvement gréviste

AUX MINES DE MARLES

Une grève vient d'éclater à la fosse n° 4 de la Compagnie des mines de Marles située sur le territoire de la commune de Rimbert-lez-Auchel.

Les ouvriers réclament une augmentation de salaire.

Jeudi, les mineurs de la fosse n° 4 de cette Compagnie ayant eu connaissance du montant de leurs salaires de la deuxième quinzaine de décembre et bon nombre de ceux-ci l'ayant trouvé insuffisant, ils sont transportés auprès de M. l'ingénieur pour le prier de vouloir bien élever dans de justes proportions leurs salaires. Mais celui-ci leur a répondu que les comptes étaient à la comptabilité et qu'il ne lui serait possible d'étudier la question qu'une fois les feuilles de paie en sa possession et que dans ces conditions il ne pourrait leur donner réponse que mercredi prochain.

Le paiement de quinzaine ayant été effectué samedi, les ouvriers sans attendre la réponse de la Compagnie ont décidé de se mettre en grève et une partie de la coupe du soir ne descendit point ce jour-là, mais on ne pouvait s'en prévoir que l'agitation allait gagner du terrain, aussi la Compagnie ne s'en émuya-t-elle pas.

Ce n'est que lundi matin que les ouvriers de la fosse n° 4 se sont mis en grève au grand complet sur 900 ouvriers occupés à ce puits à peine une cinquantaine sont-ils venus travailler au jour.

Dans l'après-midi une réunion a été tenue dans la salle de M... à Rimbert-lez-Auchel, plus de 500 personnes y assistaient.

M. Delattre, délégué mineur et délégué du syndicat qui la présidait y a pris la parole et dans un langage très modéré a engagé les ouvriers à user de tous les moyens de conciliations et exposé le résumé des revendications des grévistes qui sont les suivantes et que nous reproduisons textuellement :

« Monsieur l'ingénieur,

« Nous venons au nom de nos camarades « mettre des vœux à seule fin de venir augmenter nos salaires qui sont tombés trop bas, « les coupages de voies et tous les travaux en général.

Rappelez-vous de vos bonnes promesses à « la suite de la grève de 1889, que les journées « devaient être en moyenne de 5 fr. 50.

L'assemblée, après quelques explications, a nommé une délégation qui se rendra auprès de M. l'ingénieur de la Compagnie.

Jusqu'à présent, la grève est localisée au puits n° 4, il est à craindre qu'elle ne gagne celui n° 5, où le travail est exactement le même.

A la réclamation formulée par les grévistes, la Direction de la Compagnie prétend qu'il n'y a pas eu de diminution de salaire et que les plaintes des ouvriers ne reposent uniquement que sur la somme inférieure du travail que ceux-ci ont fourni durant le mois de décembre dernier et qui a été, comparativement au mois de décembre 1890 de 17 fr 50 en moins. Alors, ajoute la Compagnie, que le salaire pris dans son ensemble ne s'est trouvé, pour la même époque, réduit que de un pour cent seulement.

En outre la direction déclare que la moyenne des salaires a été de 5 fr. 75 pour les mineurs à la veine pendant la 2e quinzaine de décembre et que de quelques ouvriers ont eu une journée basse d'autres ont obtenu un salaire quotidien de 11 fr. 12.

Le bruit circule que le Ministre de l'Intérieur, secrétaire général des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais a été appelé lui, si soir par dépêche.

Jusqu'à l'heure présente tout est calme, la gendarmerie d'Auchel, sous le commandement de M. le lieutenant Geist de Béthune assure le service d'ordre.

Une réunion sera tenue mardi dans la journée.

Mort du sculpteur Delaplanche

Il vient de mourir, en ce moment à coups redoublés dans les rangs de nos artistes. Nous apprenons la mort du sculpteur Delaplanche, grand prix de Rome, officier de la Légion d'honneur, professeur à l'Ecole des Beaux-arts.

En 1866, élève de Duret, Eugène Delaplanche avait travaillé avec beaucoup d'ardeur et de fécondité ; en 1876, il avait obtenu, au Salon, avec Barrias, la médaille d'honneur et la croix de la Légion d'honneur. Il avait exposé au dernier Salon un monument à la mémoire d'un archevêque de Bordeaux, destiné à la cathédrale de cette ville.

Les funérailles purement civiles de Delaplanche, qui on lieu hier après-midi, ont eu lieu d'une affluence considérable, en tête de laquelle on remarquait M. Jules Ferry. Les honneurs militaires étaient rendus par une compagnie du 6 régiment de ligne.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Larroumet, Falguière, Tirard, ancien président du Sénat, et Barrias.

Derrière le char marchaient les élèves de Delaplanche.

Deux discours ont été prononcés ; par M. Larroumet, au nom du gouvernement, et par M. Destable, au nom de l'Ecole des Beaux-Arts.

Les Elections de Délégués mineurs

ELECTIONS DU 11 JANVIER 1891

Résultats proclamés par les Bureaux

Mines d'Anzin

Circonscription Thiers. — Commune de Bruay

Inscrits, 255. — Votants, 138

M. Léon Hydlle, délégué, 90 voix Elu.

Circonscription Fosse Sainte-Marie

Fosse Sainte-Marie. — Commune de Denain

Inscrits, 406. — Votants 145

M. Xavier Dumont, délégué, 139 voix Elu.

Mines de Vicoigne et Nœux

Circonscription de Vicoigne-Nœux

Commune de Raimecourt

Inscrits, 140 — Votants, 1[illegible]

Bacouche, remplit de la [illegible]

L'ermite de Warlaing

Nous avons fait précédemment des nouvelles du trop fameux notaire de Wassemberg. Que le tribunal de Dieppe ait jugé bon de faire disparaître cette dans quelque trou dans son ermitage de Warlaing, [illegible]

Ce clérical haineux qui a tous les traits des adversaires du cléricalisme, ne peut pas, et se flatter d'une chance particulière.

Sa déclaration produit un scandale immense et une émotion profonde dans tout le pays et le parquet sont pressés de s'en émouvoir.

Le dédicale est trop [illegible] pour [illegible] contagion infuse [illegible] Nous tiendrons du reste nos lecteurs au courant des décisions qui seraient prises.

[illegible] Les experts dont [illegible] sont MM. Dessaint, [illegible] Mathieu, [illegible] Dieppe.

[illegible] magasin de Lille, n° 1 : MM. Pouillet, [illegible] Louis, Gerwen, Bernard, [illegible] de Lille, n° 2 : MM. Bagne, [illegible]

Les plaignants : MM. Dessaint et Warlaing.

Les plaintes commencent des [illegible]

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Joseph Chamrine, chevalier de la Légion d'honneur, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, conducteur des fonctions de la ville d'Orchies, décédé à l'âge de 83 ans.

Cet excellent républicain, qui par son caractère juste et droit, se faisait aimer et estimer de tous ceux qui le connaissaient.

La Catastrophe de Wambrechies

Une nouvelle mort !

Mme veuve Bochard, née Victoire Leroux, est morte lundi matin à l'hospice des suites de ses blessures. Voilà la cinquième victime de ce horrible accident.

Les obsèques des premières victimes

Comme nous l'avions annoncé, les obsèques des quatre victimes mortes jeudi dernier ont eu lieu lundi matin avec toute la triste solennité qu'il est possible de déployer dans une si douloureuse circonstance.

Les cercueils étaient déposés dans la chapelle de l'hospice transformée en chapelle ardente. Les malheureux parents se pressaient de chaque côté, de façon à pouvoir s'y placer tous, tellement est grand le nombre des personnes frappées dans leur affection. Une scène navrante se se produisait à l'arrivée de chacun d'eux : c'était un redoublement de pleurs et de sanglots.

A 4 heures après-midi, eu lieu la levée des corps.

Derrière le cierge, trois sapeurs de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune ouvrent la marche.

Puis viennent sur la tenture l'*Ecusson de Wambrechies*, qui exécute plusieurs marches funèbres d'une tristesse saisissante.

Elle était bien sympathique cette petite société ! Les cinq fils de Mme veuve Carlier, l'une des victimes, son beau-frère, M. Dangremont, et ses trois neveux, les fils de ce dernier étaient membres de cette société.

Le chef, M. Defives, s'est dévoué pour recruter des artistes à Lille, et dans les localités environnantes. Bon nombre de personnes de bonne volonté ont répondu à son appel et il réussit à former en quelques heures une phalange homogène avec des éléments d'avenir.

Venaient ensuite les quatre cercueils à la file. Ils étaient escortés des sapeurs-pompiers au port d'armes.

Au bord de la tombe, M. le maire de Wambrechies, se faisant l'interprète de ses concitoyens, a prononcé une allocution qui a profondément ému tous les assistants.

Les secours aux orphelins

Les listes de souscription ont déjà rapporté plus de 4,000 francs.

Des habits ont été distribués aux orphelins afin qu'ils puissent assister dans une tenue convenable à la triste cérémonie funèbre. Des couvertures ont été fournies aux blessées.

Des dons arrivent de tous côtés par la poste.

Plusieurs personnes n'ont pas donné leur adresse.

L'enquête

Après l'enterrement, M. du Liscouët a continué son enquête. Il a réitéré deux blessées dégénérées à interroger.

Le résultat n'est pas douteux. La cause de l'accident est bien connue.

M. le maire de Wambrechies conduisait le deuil, ayant à sa droite M. du Liscouët, juge d'instruction, et à sa gauche M. Ricard, commissaire de police.

MM. les adjoints y assistaient avec tout le conseil municipal.

Nous avons remarqué en outre MM. Fil. Bonduel, conseiller général ; Vandamme et Schoutet en, conseillers d'arrondissement ; Gerbe, agent voyer cantonal ; M. Bailly, maître de carrière ; M. Fremaux, adjoint au maire de Marcq et plusieurs autres citoyens dont les noms nous échappent.

Les orphelins marchaient derrière, les grands tenant les petits par la main, tous fondant en larmes. A leur vue, la foule était en sanglots.

C'est un des spectacles les plus déchirants qu'il nous ait été donné de voir.

La foule suit, sombrement et recueillie.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des déclarations des ouvriers mineurs de l'arrondissement de Lille, décide que les parts de cotisations versées jusqu'à ce jour seront au nombre de cinq cent cinquante centimes soixante centimes.

Il serait nécessaire que les conseillers généraux et d'arrondissement, [illegible] qui, dans un but fixé à devisser, [illegible] le vœu à chaque session, qu'une plus grande autorisation de plaster soit accordée au département, insistent auprès de leurs commettants afin que la contenance de 900 hectares sur lesquels l'administration autorise la plantation puisse être atteinte.

Dans ce cas, [illegible] pratique et leur réclame électorale annuelle n'aurait plus au raison d'être.

Le Nord à Paris. — Dans un vibrante assemblée générale l'Association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais a décidé que sous son patronage, un punch fêterait commémoratif des succès remportés à l'Exposition Universelle de 1889 par les artistes et les industriels de la région du Nord, serait offert à MM. Pierre Legrand, ancien ministre du commerce et Ferdinand Dutert, architecte de la galerie des machines, titulaire du prix Rome.

Dimanche dernier a été constituée la Commission chargée de l'organisation de cette fête commémorative.

Elle se compose de MM. Weerts, sculpteur, président ; Georges Morireux, fabricant de faïences d'art et docteur Lemaire, ancien président de la société d'hygiène et docteur Renault, secrétaires ; Cavalier, négociant, trésorier ;

Hodelet, sous-directeur de l'observatoire ; Gouttière, facteur de pianos ; Hatin, avocat ; Léon Chotteau, publicistes ; Allez ; Bohard, critique d'art ; Sagot, banquier ; Boulsen, propriétaire ; Carlier, agriculteur ; Bouchez, Mille, négociant ; Bastiny, avocat ; Boulet, avocat, homme de lettres ; Fernand Bazin, négociant.

Le prix de la cotisation est fixé à cinq francs [illegible] les adhérents [illegible] Pas-de-Calais, sont admis à souscrire [illegible] Les bureaux de la Société [illegible] rons, [illegible] nombreux, doivent être adressés dès aujourd'hui à M. Cornellier, trésorier, 58, boulevard Richard-Lenoir, ou à M. Lecrac, secrétaire, 75, rue Fredéric-Lemaître.

La date de cette fête, qui aura sous plus d'un rapport le caractère d'une manifestation et [illegible] du [illegible] nous [illegible] nous [illegible] nous